



Assemblée générale

Distr. limitée
23 février 2022
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

22 février-2 mars 2022

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Ligia Lorena Flores Soto (El Salvador)

II. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

C. Examen de la version révisée de la proposition faite par la Libye aux fins de renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. La version révisée du texte proposé par la Libye aux fins du renforcement du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales (A/53/33, par. 98) a été évoquée lors de l'échange de vues général qui a eu lieu à la 300^e séance du Comité spécial, le 22 février, et à la 1^{re} séance du Groupe de travail plénier, le 23 février.

2. La délégation auteure a rappelé les circonstances qui l'avaient conduite à faire la proposition et souligné que le Comité spécial l'examinait depuis 1998. Elle a déclaré qu'il était nécessaire de réformer l'Organisation des Nations Unies afin de rendre ses organes principaux plus efficaces dans l'exécution de leurs mandats en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle a également rappelé que la proposition visait notamment à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale, à proposer des moyens susceptibles de renforcer la relation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, et à établir des mesures et des critères qui reflètent de manière adéquate la composition des Nations Unies au Conseil de sécurité sur la base de la répartition géographique. Elle a en outre estimé qu'il n'y avait ni double emploi ni chevauchement entre sa proposition et les efforts de revitalisation entrepris par ailleurs au sein de l'Organisation.

3. Plusieurs délégations se sont de nouveau dites favorables à ce que la proposition continue d'être examinée et ont souligné que celle-ci méritait de faire l'objet de véritables discussions et de délibérations axées sur les résultats.

4. D'autres délégations ont considéré que la proposition était de celles qui faisaient double emploi ou qui ne cadraient pas avec les efforts de revitalisation entrepris dans d'autres entités de l'Organisation, notamment au sein du Groupe de travail spécial sur



la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Certaines délégations ont souligné que la proposition ne répondait pas à un besoin précis puisque la relation entre les différents organes de l'Organisation était déjà définie dans la Charte.
